

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 07 mars 2017 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaients présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme MESTRE Hélène, Mme JACQUET Marie-Laure, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoints, M. PELISSIER Philippe, M. MARQUES Adelino, M. FARY Jean-François, M. ANASTACIO José, M. BESSON Nicolas, Mme BINET Marilyn, Mme SOUSA Noémie.

Absents : Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie. M. LOINTIER Jean-Michel (qui a donné procuration à M. PELISSIER), M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. ZAJIC).

Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.

Avant d'aborder les différentes questions à l'ordre du jour, le maire a donné lecture du compte rendu de la séance du 1er Février 2017 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNE

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes à 702 488.67 € et à 510 281.69 € en dépenses soit un excédent de 192 206.98 €.

Le budget d'investissement s'établit en recettes à 525 387.05 € et à 648 597.49 € en dépenses soit un déficit de 123 210.44 €.

L'ensemble des 2 sections fait apparaître un excédent de 68 996.54 €.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes à 51 759.22 € et à 52 334.34 € soit un déficit de 575.12 €.

Le budget d'investissement s'établit en recettes 155 700.03 € et à 155 907.88 € soit un déficit de 207.85 €.

L'ensemble des 2 sections fait apparaître un déficit de 782. 97 €.

3. AFFECTATION DE RESULTATS

Le Compte administratif du budget « commune » présente un excédent de 192 206.98 €, le Conseil décide d'affecter la somme de 123 210.44 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et affecter la somme restante soit 68 996.54 € à l'excédent reporté au compte 002.

Le Compte administratif du budget « assainissement » présente un déficit de 575.12 €, le Conseil décide de reporter cette somme au déficit reporté au compte 002.

4. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2016

Les comptes de gestion sur les budgets « assainissement et commune » ont été dressés par la trésorière, sont conforme aux comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

5. ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil décide d'annuler les sommes suivantes : 6.97 € et 444.08 € qui correspondent à des redevances d'assainissement qui n'ont pas pu être recouvertes.

6. REMBOURSEMENT CAUTION APPARTEMENT RUE DE LA LIBERTE

Le Conseil donne son accord pour le remboursement de la caution de l'appartement de type F3 situé rue de la liberté, libre au 28 Février 2017.

7. INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil décide de maintenir les indemnités de fonction du maire et des adjoints en référence à l'indice brut 1015 soit 1 192.64 € pour le maire et 317.40 € pour les adjoints.

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 2 200 € pour l'ensemble des projets pédagogiques et de demander un complément de budget pour une subvention exceptionnelle pour un voyage de 2 jours à Guéret pour la classe de CP.

9. MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE : REALISATION DES TRAVAUX LIES A L'AD'AP SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Il retient la proposition du cabinet Le Compas dans l'œil pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux liés à l'Ad'ap.

10. ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Le Conseil décide de résilier le contrat conclu avec l'entreprise Fire and Co pour l'entretien des poteaux d'incendie pour l'année 2018.

11. MICRO GITES : CHOIX DE LA CENTRALE DE RESERVATION

Le Conseil décide de signer une convention de mandat avec les Gîtes de France pour la gestion des réservations des micro gîtes afin de conserver un service de réservation de qualité et par internet.

12. MODIFICATION DES TARIFS DES MICRO GITES

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des micro gites à 330 € en très haute saison et à 310 € en haute saison.

13. REVISION DU SCOT : PROJET

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet du S.C.O.T. du Pays d'Issoire.

14. VOEU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE

Le Conseil soutient le vœu de l'Association des Maires de France pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens.

15. APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil approuve le projet éducatif territorial qui organiser les activités périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire.